Val-de-Ruz

Informations officielles

Edition du 24 juin 2021

Editorial

Changer, et alors?

Quoi? Encore du changement? Ce n'est pas possible, rien ne change! Par cette question et cette affirmation, certes contradictoires, on démontre rapidement la nécessité et le défi de l'évolution de notre environnement (aspect externe), mais aussi celui de notre organisation (aspect interne).

La Commune de Val-de-Ruz, ses habitants et ses employés n'échappent pas au changement, ce passage d'un état à un autre. Toute la question est la vitesse à laquelle il se produit et l'ampleur de ses conséquences. Contrairement aux idées reçues, le changement n'est pas exceptionnel, mais permanent.

Nous avions plusieurs communes, il n'y en a plus qu'une; c'est un fait. Nous étions 15'313 habitants en 2010, nous sommes 17'146 aujourd'hui. La répartition des tâches entre Canton et communes a été revue. Certaines choses ne changent pas: nous entretenons toujours 270 km de routes communales, 3'200 ha de forêts, 250 appartements locatifs.

De nombreux changements sont à venir. Certains sont connus, comme s'adapter aux moyens financiers qui sont les nôtres, optimiser le fonctionnement communal, réaliser les objectifs contenus dans le programme de législature. D'autres ne le sont pas encore, car ils découleront d'éléments externes, tels que décisions cantonales et fédérales.

Un des grands enjeux de la société dans laquelle nous vivons sera celui de la sortie des énergies fossile et nucléaire. Les objectifs sont très ambitieux: en 2050, il faudra s'être passé de chauffage au gaz et au mazout et ne rouler plus qu'avec des véhicules électriques et à hydrogène par exemple. C'est déjà dans 29 ans, loin et proche en même temps. Y arriverons-nous? Nul ne le sait. Cela dépendra en grande partie de l'évolution rapide des nouvelles technologies. Dans ce sens, la Commune entend se préparer, avec ses habitants, à cette révolution qui a déjà débuté, mais qui prendra de l'ampleur ces prochaines années.

Et oui, si nous pensions nous en sortir avec une vie tranquille, c'est raté! Le changement nous attend tous les jours. Il s'agit d'y être attentif, d'essayer de l'anticiper, de s'organiser et de faire évoluer positivement notre environnement et les relations entre nous. Ce sera toujours plus facile ainsi.

Daniel Geiser, conseiller communal

Solaire participatif, et vous?

Le premier projet participatif de centrale solaire sur le territoire communal verra le jour sur le toit du collège de Fontainemelon, dont la surface et l'exposition permettront la production d'électricité correspondant à la consommation annuelle de 30 ménages. La coopérative solaire Neuchâtel Coopsol et la Commune s'allient pour offrir à tout un chacun la possibilité de participer activement à cette réalisation. Les souscriptions rencontrent d'ailleurs un beau succès.

Avez-vous également envie de devenir coopérateur et ainsi soutenir activement la transition énergétique et la politique volontariste de la Commune en acquérant une ou plusieurs parts de CHF 500 dès aujourd'hui?

Pour concrétiser votre action: https://coopsol.ch/souscription/.

Le site de la coopérative répond par ailleurs à vos questions et contient les statuts ainsi que divers documents utiles.

coopsol
coopsol.ch

AirFit revient

La Commune est heureuse d'annoncer le renouvellement de son partenariat avec AirFit.

C'est quoi? AirFit permet de réaliser une activité physique en détournant le mobilier urbain et la nature de son usage initial, cela dans la région.

Pour qui? Toute personne dès 16 ans révolus désireuse de bouger, de tonifier sa silhouette ou de retrouver le plaisir du sport peut participer à AirFit. Sportifs débutants ou aguerris, jeunes et moins jeunes, femmes ou hommes, chacun est le bienvenu.

Quels sont les objectifs? Pratiquer du sport en plein air. Retrouver de bons réflexes santé. Profiter de conseils professionnels pratiques pour améliorer ses mouvements, sa condition physique, gérer sa motivation, bien s'alimenter, perdre du poids et se surpasser.

C'est quand? De juin à octobre, tous les mardis (AirFit Cross – 18h30-19h30) et jeudis (AirFit – 18h45-19h45). Les inscriptions sont obligatoires sur le site internet www.airfit.club.

Envie de bouger et de prendre l'air tout en vous dépassant? C'est possible et gratuit avec AirFit!

AIRFIT
entraînement fonctionnel

Feux de déchets verts

La population neuchâteloise est régulièrement exposée à des concentrations excessives de poussières fines, nocives pour la santé. Les feux de broussailles, sarments, bois de taille ou déchets verts sont particulièrement polluants. L'incinération de 50 kg de déchets verts produit autant de particules fines que 5'000 km parcourus en camion.

Chaque année, on peut observer des feux destinés à faire disparaître les résidus de coupe de bois, de taille ou encore de ramassage de feuilles mortes. Or, ces feux ont en commun le fait qu'ils dégagent beaucoup de fumée. Les conditions de combustion de ces résidus étant loin d'être optimales, il en résulte de grandes quantités d'imbrûlés de types différents et notamment sous forme de suies (particules cancérigènes). Ce n'est pas parce que le combustible est «naturel» qu'il ne produit pas de résidus nocifs.

Quelques chiffres concernant les émissions de poussières fines:

- brûler 50 kg de déchets forestiers verts: 1'000 g;
- brûler 1'000 litres de mazout: 7 g;
- incinérer une tonne de déchets ménagers: 10 g;
- circuler 5'000 km en camion: 450 g à 1'200 g.

La Loi sur la protection de l'environnement interdit d'incinérer les déchets verts qui provoquent des dégagements excessifs et l'Ordonnance sur la protection de l'air précise que «les déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins ne peuvent être incinérés hors d'une installation que s'ils sont suffisamment secs pour que leur incinération n'émette pratiquement pas de fumée». Les contrevenants peuvent être amendés.

Renoncer au feu, c'est préserver l'air et valoriser le sol
Les déchets verts peuvent être broyés, compostés ou laissés sur place. La matière organique ainsi restituée au sol contribue à sa fertilité. La Commune propose un ramassage hebdomadaire des bio-déchets de mi-mars à mi-novembre. La Compostière du Val-de-Ruz (route Boudevilliers-Fontaines) accueille les grandes quantités des particuliers et des entreprises.

Offres d'emploi

La Commune recherche:

- 1 éducateur en accueil parascolaire (F/H), pour la rentrée d'août 2021;
- 1 apprenti employé de commerce (F/H) titulaire d'une maturité gymnasiale, pour la rentrée d'août 2021;
- 1 responsable d'exploitation et garde-bain des piscines (F/H), à 80-100%, pour le 1er janvier 2022.

Consultez le site internet communal pour plus de détails et n'hésitez pas à transmettre votre dossier complet de candidature, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats à l'administration des ressources humaines par courrier électronique à *rh.val-de-ruz@ne.ch*.

Trier, c'est valorisant

Toujours plus de vêtements et de moins en moins chers. Le succès du prêt-à-porter a révolutionné les habitudes d'achat, mais fait de la mode l'une des industries les plus polluantes.

Afin de préserver les matières premières (7'500 litres d'eau pour un jeans) et de diminuer la pollution, il est nécessaire de recycler les textiles. Pour cela, pas moins de 20 emplacements et 30 conteneurs sont à disposition sur le territoire de la Commune.

Actuellement, 65% des vêtements récoltés sont réutilisés, 30% sont reconvertis en chiffons et produits d'isolation, 5% doivent être détruits.

Pour effectuer un bon tri, les règles sont les suivantes.
Admis: vêtements homme, dame et enfant, en cuir et fourrure; chaussures pouvant être portées (nouées par paires); linge de table, de lit, de maison; sous-vêtements et chaussettes; couettes et coussins; animaux en peluche; bonnets, chapeaux, gants.
Refusés: produits mouillés; matériaux autres que des textiles; vêtements ou textiles fortement souillés; matelas, tapis, matériaux d'isolation; chaussures de ski, rollers, patins; cordes et fils.

Les produits qui ne peuvent pas être recyclés via les conteneurs «Texaid» et «Tell-Tex» sont à éliminer dans des sacs poubelles taxés et non dans les bennes des déchets encombrants.

Tirage au sort

Dans le cadre de son action de soutien aux établissements publics, le Conseil communal met en jeu chaque semaine une vingtaine de bons d'une valeur de CHF 25, sans limite de validité.

Tentez votre chance en vous inscrivant au tirage au sort au moyen du bulletin ci-contre, disponible également en ligne sur le site internet communal ainsi que sur demande auprès des guichets communaux de Cernier et des Geneveys-sur-Coffrane.

La participation est ouverte aux personnes ayant leur adresse dans la commune.

Tous les bulletins «malchanceux», limités à un par personne, sont remis en jeu à chaque tirage.

Les gagnants recevront les bons par La Poste et leurs noms ne seront pas communiqués dans les pages communales.

Val-de-Ruz

Gagnez un bon de CHF 25

Soutien aux établissements publics
Bulletin de participation

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____

Localité : _____

Date de naissance : _____

A déposer ou envoyer:
Rue de l'Epervier 6
2053 Cernier

commune.val-de-ruz@ne.ch
www.val-de-ruz@ne.ch

Magic Pass & forfaits de ski

D'entente avec les sociétés de téléski Les Bugnenets-Savagnières SA et Le Crêt-du-Puy SA, la promotion du ski reste de mise pour l'hiver 2021-2022, cela au travers du Magic Pass et de forfaits locaux.

Magic Pass: subvention communale pour les enfants et les étudiants
Dans le but de soutenir le ski auprès des enfants nés entre 2006 et 2015 ainsi que des étudiants (maximum 25 ans), la Commune maintient une subvention de CHF 60 par abonnement aux personnes ayant leur domicile légal à Val-de-Ruz.

Toutes les informations en matière de prix et de procédure de commande sont disponibles sur le site www.magicpass.ch. Le formulaire de remboursement Magic Pass pour enfant et étudiant/apprenti est disponible sur le site internet communal. Il peut également être demandé au 032 886 56 33 ou à *loisirs.val-de-ruz@ne.ch*.
Délai de transmission: **31 octobre 2021**.

Forfaits neuf jours de ski à des conditions attractives
Fort du succès rencontré l'hiver dernier, les forfaits de neuf jours de ski valables sur les pistes des Bugnenets-Savagnières et du Crêt-du-Puy sont reconduits. Le tarif est de CHF 90 pour les enfants (nés en 2005 et après) et de CHF 180 pour les étudiants-apprentis, adultes et seniors. Les jours non utilisés peuvent être reportés sur la saison suivante. Le formulaire de commande sera disponible à partir d'août 2021.

Cette année encore, la Commune est heureuse de pouvoir s'associer à cette action visant à promouvoir le ski auprès de sa population, mais également à soutenir les deux stations.

Bugnenets - Savagnières
Magic Pass
TELESKI
LE PÂQUIER – CRÊT-DU-PUY

Le chiffre du mois

49

C'est en pourcentage la surface de la forêt appartenant à la Commune en tant que propriétaire. Aux 3'227 hectares de forêt communale s'ajoutent 2'800 de forêts privées sur le territoire communal.

Travaux routiers

Des travaux visant le prolongement de la bande cyclable sur la RC1320 entre Les Loges et La Vue-des-Alpes sont entrepris depuis le 21 juin dernier.

La circulation est maintenue et les travaux réalisés sans fermeture de chaussée et sans feux. Il est possible que des perturbations temporaires affectent le carrefour de la route des Loges et de la RC1320.

NEMO News
suivez-nous sur l'application NEMO News

www.val-de-ruz.ch